

## Résidus de produits phytosanitaires

# Bilan satisfaisant pour les céréales françaises

**Les céréales françaises ont dans leur très grande majorité des teneurs en résidus de pesticides inférieures aux limites maximales fixées par la législation européenne. C'est ce qui ressort des plans de surveillance publiés par l'Union Européenne. Ce constat ne doit pas masquer les efforts à poursuivre pour réduire ces teneurs, notamment en insecticides de stockage des grains.**

**L**es pays de l'Union Européenne ont l'obligation de procéder à l'évaluation annuelle de la teneur en pesticides des céréales, des fruits et des légumes mis sur le marché. Cette évaluation se fait au travers de deux plans de surveillance annuels. Dans le premier plan, le choix des matières premières, ainsi que le nombre d'échantillons de chaque matière première, sont définis par chaque pays. Ce plan est destiné à connaître la qualité des produits commercialisés, et notamment la part des produits dont les teneurs dépassent les Limites Maximales de Résidus (LMR), afin d'estimer l'exposition des consommateurs. Les résidus sont les molécules mères et les produits de métabolisme de ces molécules. En France, le choix et l'analyse des échantillons sont effectués par la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Le deuxième plan de surveillance est défini par la Commission, tant en ce qui concerne le choix des matières premières à analyser que le nombre d'échantillons par matière première.

Les états membres de l'Union Européenne ont l'obligation de transmettre annuellement leurs résultats des deux plans à la Commission qui les analyse et les publie (voir site :



© C. Baudant, Perspectives Agricoles

[http://europa.eu.int/comm/food/fvo/specialreports/pesticides\\_index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/food/fvo/specialreports/pesticides_index_en.htm)

**▶ Environ 50 % des lots de céréales ou de produits céréaliers présentent des teneurs en résidus inférieures aux seuils de détection.**

La publication récente des résultats de 2004 est l'occasion de faire un bilan. Les résultats français des années 2001 à 2004 des plans sur les céréales ont porté sur 1035 échantillons de céréales (grains) et de produits céréaliers (farine de blé et semoule de maïs). La grande majorité de ces échantillons (747 échantillons, soit 72 %) concernait des lots produits en

France. Les autres échantillons étaient issus de lots produits en Union Européenne ou dans des pays tiers, et commercialisés en France. Sur 974 échantillons de grains, le blé, le maïs, l'orge, le seigle et le riz représentaient respectivement 41, 22, 12, 8 et 11 % (tableau 1).

En moyenne, plus de 140 molécules ont été recherchées sur céréales et produits céréaliers de 2001 à 2004.

### Des résultats satisfaisants

Dans l'ensemble, les résultats ne montrent pas de risque tangible pour les consommateurs. En moyenne, la proportion des échantillons de céréales dans lesquels aucune

François Grosjean  
f.grosjean@arvalisinstitutduvegetal.fr

Gilbert Niquet  
g.niquet@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS – Institut du végétal  
Remerciements pour la relecture à  
Séverine Dubus (DGCCRF)

**Résultats des plans de surveillance DGCCRF non ciblés sur céréales, espèce par espèce (tab. 1)**

2001-2004	Nb total	% < LD	% LD - < LMR	% > LMR
Blé	400	38,5	61	0,5
Maïs	214	72	28	0
Orge	117	34,2	65,8	0
Seigle	80	63,8	26,3	10
Riz	106	52,8	47,2	0
Avoine	40	75	25	0
Autres grains	17	76,5	23,5	0
<b>Total grains</b>	<b>974</b>	<b>51</b>	<b>47,9</b>	<b>1</b>

LD = limite de détection - LMR : limite maximale de résidus

Les teneurs en résidus de produits phytosanitaires dans les grains varient beaucoup d'une espèce à l'autre. En moyenne sur 4 ans, c'est le seigle qui obtient les moins bons résultats.



En moyenne sur 4 ans, 99 % des lots analysés montrent une teneur en résidus de produits phytosanitaires inférieure à la réglementation européenne.

ont été récoltés ou élaborés en France, la proportion de lots français sans teneur détectable est plus faible que la moyenne européenne, tandis que la proportion de lots dépassant une LMR est semblable tout en étant faible.

**Les insecticides de stockage sont les plus présents**

Sur les deux échantillons de blé avec une teneur supérieure à la LMR, c'est du lindane qui a été détecté en 2001. Quant aux huit échantillons de seigle, c'est de la bifenthrine qui a été trouvée en 2004. Ces dépassements de LMR ne sont pas nombreux, et même s'ils ne sont pas synonymes de risque pour les consommateurs, ils ne sont pas admissibles. Rappelons que les LMR sont basées sur

les bonnes pratiques agricoles, voire sur les limites de détection des molécules à l'analyse ; elles sont donc inférieures aux doses sans effets toxiques chez les animaux les plus sensibles sur lesquels ont été testées les molécules.

Ces échantillons dépassant la LMR ne doivent pas masquer un autre résultat important des plans de surveillance. C'est que dans la plupart des cas, les échantillons de grains trouvés avec au moins un résidu sont concernés par un insecticide de stockage. Les molécules les plus souvent détectées sont le pyrimiphosméthyle, le malathion, la deltaméthrine, le chlorpyriphosméthyle, le dichlorvos, et dans une moindre mesure, le chlorpyriphos et le lindane. La présence de cette dernière molécule peut s'expliquer par sa rémanence alors que son utilisation est interdite depuis de nombreuses années. Ces résultats laissent apparaître aussi qu'un nombre important d'échantillons sont concernés par au moins deux insecticides de stockage. Il peut s'agir d'un insecticide à action rapide et d'un insecticide à action plus longue, mais il peut aussi s'agir de deux insecticides à longue période d'action, suite à un prélèvement dans un silo regroupant des lots de différentes origines.

**Poursuivre les efforts**

Les résultats de ces plans annuels sont en accord avec ceux des enquêtes DGCCRF alimentation animale, de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) et de la filière alimentation animale (Grosjean et al, 1998 – journée AFTAA).

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les raisons de l'image négative qui prévaut, chaque année, après la publication des résultats des plans de surveillance annuels. Il est probable que le consommateur a du mal à distinguer ce qui ressort des plans non ciblés des plans ciblés, et ce qui appartient au domaine des céréales de ce qui appartient à certains fruits et légumes.

Les résultats des plans de surveillance sur céréales, même s'ils sont satisfaisants au regard des LMR, doivent être à la base de plans d'amélioration des techniques de production. Pour suivre une législation qui évolue vers plus de limitations de ces molécules, et pour répondre aux attentes toujours plus fortes des consommateurs, la filière céréalière doit rester vigilante pour diminuer encore ces teneurs, notamment en insecticides de stockage. C'est un des objectifs des guides de bonnes pratiques de production et de stockage de grains, qui sont en cours d'élaboration. ■

molécule n'a été détectée atteint 51 % ; dans 47,9 % des cas, au moins une molécule a été détectée sans qu'il y ait de dépassement de LMR. Enfin, 1 % des échantillons révèlent un dépassement de LMR (tableau 1).

Sur l'ensemble des grains et des produits céréaliers, ces proportions ne changent pas beaucoup. Elles sont respectivement de 49 %, 50 % et 1 %.

Ces données diffèrent un peu des données globales européennes puisque ces mêmes proportions dans les grains et les produits céréaliers sont de 70,3, 28,6 et 1,1 % (tableau 2). Ainsi, même s'il est difficile de dire si tous

**Résultats des plans de surveillance nationaux (non coordonnés) sur céréales et produits céréaliers (tab. 2)**

Année	Plan	Nombre d'échantillons total	Nombre d'échantillons origine France	Résultats		
				< LD	LD << LMR	> LMR
2004	France	330	314	49,1 %	48,5 %	2,4 %
	UE	2719	-	70,3 %	28,6 %	1,1 %
2003	France	248	0	50,4 %	49,6 %	0 %
	UE	2785	-	75 %	24 %	1 %
2002	France	186	182	38,2 %	61,8 %	0 %
	UE	2096	-	74,8 %	24,3 %	0,9 %
2001	France	271	251	55 %	44,3 %	0,7 %
	UE	2337	-	71,7 %	27,3 %	1 %
<b>Total 2001-2004</b>	<b>France</b>	<b>1035</b>	<b>747</b>	<b>49 %</b>	<b>50 %</b>	<b>1 %</b>
	<b>UE</b>	<b>9937</b>	<b>-</b>	<b>70,3 %</b>	<b>28,6 %</b>	<b>1,1 %</b>

LD = limite de détection - LMR : limite maximale de résidus

Le nombre d'échantillons supérieurs aux LMR est faible et les lots français sont plus nombreux à dépasser le seuil de détection que les lots européens.